



Résumé Non Technique incidence « Loi sur l'eau

»

Application des articles L.214-1 et suivants
du code de l'environnement et relevant de
la rubrique 2.1.5.0 relative aux rejets
d'eaux pluviales dans les eaux douces
superficielles ou sur le sol ou dans le sous-
sol

Projet Impasse de la Croix Jacob
50 260 NEGREVILLE

MAITRE D'OUVRAGE :

SARL Poseidon

48, Les Chenaies

50470 - Tollevast

EF Études
ZA Le Chemin Renault
35 250 SAINT GERMAIN SUR ILLE
Tel : 02.99.55.41.41
l.friteau@ef-etudes.fr

Date : Novembre 2023



NOTICE D'INCIDENCE « Loi sur l'eau »

Application des articles L214-1 et suivants du code l'environnement et relevant de la rubrique 2.1.5.0 relative aux rejets d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol.

Régime : **Déclaration**

Identification du demandeur	
Raison sociale	SARL Poseidon
Représentant	Alexis GERMAIN
Adresse	48, Les Chenaies
	50470 TOLLEVAST
Coordonnées	06 72 18 32 20 / agermain.delacour@orange.fr
N° SIREN	401720594

Description de l'opération et emplacement des travaux	
Commune	Négreville
Lieu-dit	La Croix Jacob
Type de projet	Projet de lotissements
Surface desservie (ha)	1,49

Milieu hydrographique concerné	
Cours d'eau concerné	Rivière de Gloire
Exutoire final	La Manche

TABLE DES MATIERES

1	Préambule	1
2	Diagnostic.....	1
3	Présentation du projet et des mesures compensatoires	2
4	Synthèse descriptive du projet	3

1 PREAMBULE

Cette étude intervient dans le cadre d'un projet de lotissement à usage d'habitations, dénommés « Résidence de la Croix Jacob ». Le projet est situé sur la commune de Négreville, dans le département de la Manche en région Normandie.

Afin de limiter ses impacts environnementaux et notamment sur les rejets d'eaux pluviales, le projet prévoit la mise en place d'un dispositif de gestion des eaux pluviales.

Le projet est donc couvert par la rubrique réglementaires « IOTA » suivante :

✓ **Code de l'Environnement – article L 214-1 à L214-6**

- Rubrique 2.1.5.0 : *Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : Supérieure à 1 ha mais inférieur à 20 ha – Déclaration,*

Ainsi, la superficie totale telle que définie dans la rubrique 2.1.5.0 (surface du projet augmentée de la surface du bassin versant intercepté par le projet) est de 14 907 m².

Le présent document constitue le résumé non technique du rapport d'incidence « Loi sur l'eau ».

2 DIAGNOSTIC

L'implantation du site se fera sur les parcelles cadastrales B n°494-495-954p.

Il s'agit de parcelles agricole servant de prés et n'ayant fait l'objet d'aucun aménagement.

Autour du projet se trouvent :

- Au Nord, une habitation ainsi que le tracé de la RD62 ;
- Au Sud, Est et ouest des habitations de type résidentiel.

La masse d'eau souterraine au droit du site d'étude correspond au « Socle du bassin versant amont de la Douve » (FRHG510).

Les eaux de ruissellement issues de l'emprise de la zone d'étude, s'écoulent en surface en direction du Sud-Ouest puis rejoignent la route du Hameau Dagoury, avant de s'écouler en surface et de rejoindre la rivière de Gloire.

Concernant les perméabilités mesurées sur la zone d'étude, celles-ci sont relativement homogènes. Les perméabilités en surface sont bonnes, de 65 à 130 mm/h.

Ainsi, le coefficient de ruissellement avant imperméabilisation est de 0,1.

Le tableau suivant résume les milieux naturels sur ou à proximité du site d'étude.

Tableau 1 : SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DU SITE D'ÉTUDE (SOURCE - EF ÉTUDES)

			Remarques
Source DREAL	Projet en interaction avec une ZNIEFF	non	/
	Projet en interaction avec un site classé ou inscrit	non	/
Source Mairie	Recensement des zones humides sur la commune	non	/
Document d'urbanisme	Projet situé dans un périmètre de protection AEP	non	/
	Projet en interaction avec un captage en eau potable	non	/

DREAL	Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales	non	/
Source : Atlas des inondations	Zone inondable	projet non compris dans un PPR inondation recensé sur l'atlas des zones inondables	/

3 PRESENTATION DU PROJET ET DES MESURES COMPENSATOIRES

Pour rappel le projet porte sur la construction de lotissements à usage d'habitations sur une emprise de 14 907 m² au sol.

Les mesures compensatoires reposent sur les deux principes suivants :

- ▶ La rétention de l'eau pour réguler les débits à l'aval (zones de rétention),
- ▶ L'infiltration dans le sol, lorsqu'elle est possible, pour réduire les volumes s'écoulant vers l'aval.

Dans la situation présente, le principe de mesure compensatoire retenu est basé sur l'infiltration via des tranchées. En effet, les perméabilités sur le site d'étude permettent d'envisager une gestion des eaux pluviales uniquement par infiltration.

La gestion par tranchée d'infiltration disposées sous les trottoirs ne concerne que les espaces collectifs.

Sur les lots privatifs, le principe retenu est une gestion à la parcelle des eaux pluviales. Chaque projet individuel nécessitera la réalisation d'une étude à la parcelle détaillant les critères de sol pris en compte ainsi qu'une présentation du principe de gestion retenu. La réalisation d'une étude de gestion des eaux pluviales à la parcelle sera rendue obligatoire via le règlement de lotissement.

En considérant l'urbanisation future, la surface desservie présentera un coefficient d'imperméabilisation global estimé à 0,46 (en considérant un coefficient d'imperméabilisation de 40% pour les lots privatifs).

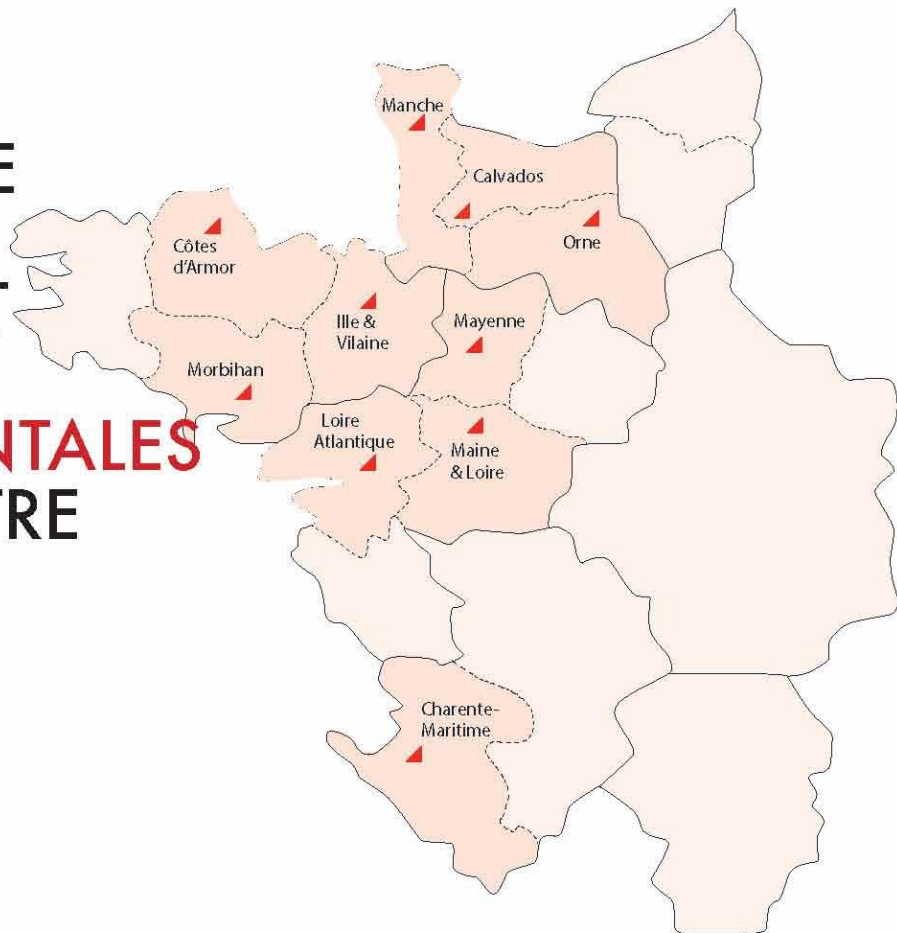
Le dimensionnement est prévu pour une pluie d'occurrence trentennale.

L'ensemble des mesures compensatoires prévues dans le cadre du projet apparaît suffisant pour respecter le contexte local et les objectifs définis dans les différents documents réglementaires (SDAGE, SAGE, PLU, ...).

4 SYNTHÈSE DESCRIPTIVE DU PROJET

Rubrique : 2.1.5.0	Rejets d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol	
Nomenclature fixée par le tableau de l'article L. 214-1 du Code de l'Environnement		
Pétitionnaire et maître d'ouvrage : SARL Poseidon Représentant : Alexis GERMAIN Adresse : 48, Les Chenaies – 50470 TOLLEVAST		
Localisation du Projet : Lieux dit La Croix Jacob 50260 NEGREVILLE		
Projet : Zone de lotissements à usage d'habitation		
Surface de la zone projet :	1,49 ha	
Surface du bassin versant interceptée :	1,49 ha	
Surface active future (estimée) :	0,69	
Rubriques concernées par le projet :		
Rubrique 2.1.5.0	Déclaration	
Milieu récepteur : rivière de Gloire		
Exutoire final : La Manche Cheminement intermédiaire par fossé : non Cheminement intermédiaire par réseau : non		
Mesures correctives et/ou compensatoires :		
Type d'ouvrage d'infiltration-régulation : Tranchée d'infiltration Période de retour de dimensionnement : 30 ans Surface active totale collectée : 0,69	Débit d'infiltration : 2,3 l/s Temps de remplissage : 127 minutes Temps de vidange : 4 heures	
Assainissement des eaux usées : assainissement non collectif		
Projet situé dans un périmètre de protection de captages : non		
Projet situé sur une zone humide : non		

NOTRE EXPERTISE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DE SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES ADAPTEES A VOTRE TERRITOIRE ▲



EF Études Loire Atlantique (siège)

3 rue Galilée BP 841 14
44341 Bouguenais Cedex
Tél : 02 51 70 67 50
Fax : 02 51 70 62 85
contact.44@ef-etudes.fr

AGENCES

▲ EF Études Ille & Vilaine

ZA Le Chemin Renault
35250 Saint Germain sur Ille
Tél : 02 99 55 41 41
Fax : 02 99 55 42 02
contact.35@ef-etudes.fr

▲ EF Études Manche

Tél : 02 33 40 13 69
contact.50@ef-etudes.fr

▲ EF Études Orne

Tél : 02 33 12 62 19
contact.61@ef-etudes.fr

▲ EF Études Calvados

Tél : 02 33 12 62 19
contact.14@ef-etudes.fr

▲ EF Études Côte d'Armor

Tél : 02 96 44 05 05
contact.22@ef-etudes.fr

▲ EF Études Morbihan

Tél : 02 97 22 38 05
contact.56@ef-etudes.fr

▲ EF Études Mayenne

Tél : 02 43 67 34 60
contact.53@ef-etudes.fr

▲ EF Études Maine & Loire

Tél : 02 41 52 84 18
contact.49@ef-etudes.fr

▲ EF Études Charente-Maritimes

Tél : 05 46 95 58 73
contact.17@ef-etudes.fr



études

www.ef-etudes.fr